

SERVICES TECHNIQUES

FB/PB/JPP/TB

DECISION N° ST23-08030



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du conseil Municipal n°2022-01/02-01 en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4^{ème} alinéa de ladite délibération surnommée,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat pour la maintenance de l'onduleur au Centre Culturel Jacques Prévert,

CONSIDERANT la proposition faite par la Société OCR,

DECIDE

Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le contrat n°C202356 « Maintenance de l'onduleur au centre culturel Jacques Prévert » **est attribué à la OCR sise Parc de l'Atlantique - 3 avenue d'Ouessant - bâtiment Vega 91140 VILLEBON SUR YVETTE.**

Le contrat est conclu **pour un montant de 720.00 € HT soit 864.00 € TTC.**

La prestation **commencera à la date de notification du contrat pour un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction sans pouvoir excéder trois ans.**

Article 2

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget Communal de l'exercice concerné.

Article 3

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 19/06/2023.

La Directrice Générale des Services,

Valérie BESSIÈRE



OFFRE N°23053102

CONTRAT DE MAINTENANCE

Site d'installation : Ville de Villeparisis

ONDULEUR : RIELLO	TYPE : Master RM
PUISSANCE : 10 KVA	N° SERIE : P292210101C
AUTONOMIE : 10 MN	DATE MISE EN SERVICE : 03/2001

CONTRAT HORS PIECES :

- . Intervention sous 6 heures ouvrées (nombre d'interventions illimitées),
- . Etablissement d'un rapport pour chaque intervention,
- . Main d'oeuvre et déplacement compris (intervention de dépannage incluse),
- . Assistance téléphonique,
- . 1 Visite de maintenance + dépeussierage complet par an,
- . Etablissement d'un rapport de visite complet envoyé par mail et par courrier,
- . Pièces facturées en sus sur présentation de devis établis dans un délai de 24h maximum après diagnostic
- . Contrat pour une durée de 1 an du 1^{er} Juin 2023 au 31 Mai 2024

MONTANT ANNUEL

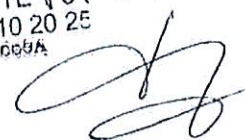
720 € H.T.

OCR MAINTENANCE ELECTRONIQUE
PARC DE L'ATLANTIQUE
3 AVENUE D'OUessant
91140 VILLEBON-SUR-YVETTE
Tél. : 01 69 10 09 68 - Fax : 01 69 10 20 25
R.C.S. Evry 40292304300033 - APE 4669A

Ville de Villeparisis
La Directrice Générale des Services
Valérie Bessonnet




Parc de l'Atlantique - 3, Avenue d'Ouessant – Bâtiment VEGA
91140 VILLEBON SUR YVETTE
Tél : 01.69.10.09.68 Fax : 01.69.10.20.25

M FAURE


Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230627-ST23_08030-AI
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023